



Paris, 4 mars 2026

Cher(e)s Président(e)s,

L'ATSCAF Marne, en collaboration avec l'ATSCAF fédérale, a le plaisir d'organiser le **4^e Trophée National de pétanque des administrations financières**, qui se déroulera du **samedi 13 juin 2026 au dimanche 14 juin 2026 à Châlons-en-Champagne (51)**.

La compétition sera limitée à un maximum de **48 triplettes**.

Dans un premier temps, chaque ATSCAF pourra engager **une équipe**. À l'issue de la date limite d'inscription, et en fonction du nombre d'équipes déjà inscrites, il pourra être proposé d'engager une **deuxième, voire une troisième équipe supplémentaire par section**.

Les participants pourront être hébergés dans les structures de leur choix. Une liste de prestataires hôteliers déjà contactés par la section locale sera transmise aux participants à titre indicatif.

Ce championnat est ouvert à tous les adhérents ATSCAF à jour de leur cotisation **2025/2026**.

Je vous serais reconnaissant(e) de bien vouloir retourner la **fiche de réservation jointe, avant le 15 mai**, accompagnée du règlement correspondant. Après cette date, toute inscription ne pourra être prise en compte qu'après accord de l'ATSCAF Marne.

La participation financière est fixée à **35 €** par compétiteur financier et ayant droit. Cette participation inclut les repas du **samedi midi au dimanche midi** (tarif accompagnateur : **80 €**).

La Fédération se réserve le droit d'annuler le trophée si le nombre d'équipes inscrites s'avérerait insuffisant.

Vous trouverez ci-joint la fiche de réservation, le programme ainsi que le règlement sportif de l'épreuve.

Pour toute question relative au déroulement de la compétition, les participants sont invités à privilégier le contact par mail avec les organisateurs de l'ATSCAF Marne, avec pour objet : « **NATIONAL DE PÉTANQUE ATSCAF** ».

Contacts :

- Joseph Raynald – SMS au 06 89 28 55 25 (pour demande de rappel)
- Brigitte Lallemant – SMS au 06 10 54 86 78 (pour demande de rappel)
- Mail : atscafmarne@orange.fr / raynald.joseph@dgfip.finances.gouv.fr

À l'issue de la compétition, une participation forfaitaire de **45 € par participant financier et ayant droit** sera adressée par la Fédération à chaque président d'association. Cette subvention fédérale est destinée à contribuer aux frais d'hébergement.

Je vous remercie par avance pour la diffusion la plus large possible de ces informations et vous prie d'agréer, cher(e)s Président(e)s, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fabián RIOS